



14ème législature

Question N° : 50150	De M. Christian Estrosi (Union pour un Mouvement Populaire - Alpes-Maritimes)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture et communication		Ministère attributaire > Culture et communication
Rubrique > patrimoine culturel	Tête d'analyse > archéologie	Analyse > archéologie préventive. collectivités territoriales. indépendance.
Question publiée au JO le : 18/02/2014 Date de changement d'attribution : 12/02/2016 Date de renouvellement : 27/05/2014 Date de renouvellement : 02/09/2014 Date de renouvellement : 16/12/2014 Date de renouvellement : 14/07/2015		

Texte de la question

M. Christian Estrosi interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur les missions d'archéologie préventive. Actuellement, elles sont réalisées par trois catégories d'opérateurs : l'INRAP, les services archéologiques des collectivités territoriales et les opérateurs privés agréés. La seconde version du projet de loi sur les patrimoines diffusée prévoit que les services archéologiques des collectivités territoriales ne pourront engager des missions d'exploration scientifique et de valorisation des fouilles archéologiques que si celles-ci s'inscrivent dans la politique définie par l'INRAP. Une telle disposition reviendrait ni plus ni moins qu'à mettre sous la tutelle de l'INRAP, et donc de l'État, l'ensemble des services archéologiques des collectivités territoriales. Cette disposition, qui nuirait évidemment à l'ensemble des services d'archéologie préventive en leur enlevant toute autonomie, lui semble contrevenir au principe de libre administration des collectivités territoriales inscrit dans la Constitution. Il souhaite donc être rassuré sur ses intentions concernant le devenir de l'archéologie préventive, et notamment concernant l'indépendance d'action des services agréés d'archéologie préventive des collectivités locales.